

Assemblée nationale

Crédits des programmes n° 170 et 181

**Projet de discours du rapporteur pour avis de la
Commission du développement durable**

Jacques Krabal



2014



**Examen des crédits de la mission
« Écologie, développement et mobilité durables »**

—
Commission élargie, 6 novembre 2014
—

PROJET DE DISCOURS

Monsieur le Président,

Madame la ministre,

Chers collègues,

Dans un contexte budgétaire extrêmement difficile, la mission « *Écologie, développement et mobilité durables* » (EDMD) supporte – comme il est normal et juste – une partie de l'effort de redressement des comptes publics auquel ce gouvernement s'est attelé : dans le cadre du projet de loi de finances pour 2015, les crédits de la mission représentent ainsi une enveloppe de 7,9 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 7,3 milliards d'euros en crédits de paiement, contre 10,2 et 9,7 milliards d'euros, respectivement, dans la loi de finances initiale pour 2014.

Ayant été désigné rapporteur pour avis au nom de la Commission du développement durable de notre Assemblée sur les programmes n°181 (prévention des risques) et n°170 (Météorologie), je concentrerai naturellement mes questions

sur ces domaines. J'aborderai ainsi successivement la question des risques naturels, celle du financement de la sûreté nucléaire et celle du PNSE III.

*
**

Madame la ministre,

Le procès Xynthia, dont les débats se sont achevés il y a quelques jours, aura été celui d'une catastrophe annoncée, sur fond de frénésie immobilière, de rêves pavillonnaires de nouveaux résidents qui rencontrent l'intérêt bien compris des propriétaires fonciers – lesquels voient le prix de leurs terres agricoles s'envoler dès lors qu'elles deviennent constructibles et n'ont donc cessé d'obtenir de leurs élus qu'elles le deviennent.

Ces mêmes élus se rêvent en bâtisseurs – d'autant que certains le sont dans leur vie professionnelle – et revendiquent leur part de l'afflux touristique qui enrichit les communes du littoral ; les impôts fonciers rentrent dans les caisses et avec eux les emplois de commerçants.

En face, les injonctions et interdictions préfectorales se heurtent aux procédures à répétition intentées par les élus devant le tribunal administratif et les services de l'Etat sont toujours mis en accusation, au motif du trop-plein de contraintes qu'ils imposeraient.

La présentation d'une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, le 10 juillet dernier, constitue un

premier témoignage de la volonté des pouvoirs publics qu'un tel drame ne se reproduise plus. Elle ne peut donc qu'être soutenue sans réserve.



D'après les informations transmises par vos services, les cartographies des surfaces inondables ont été réalisées sur les 122 territoires à risque important, mais des difficultés persistent à Mayotte, Arcachon et Noirmoutier. Pourriez-vous nous indiquer la nature des difficultés rencontrées sur ces territoires ? Pourriez-vous surtout nous confirmer que, sur ces territoires – et, plus généralement, sur l'ensemble de nos littoraux et le long de nos cours d'eau – la géographie, la géologie et l'hydrologie s'imposeront désormais sans faillir face aux dérives de la raison mercantile et que les représentants de l'État sauront faire entendre sa voix, même si celle-ci heurte des intérêts particuliers, locaux et catégoriels ?

Par ailleurs, les plans de gestion du risque d'inondation seront mis à la consultation du public, dans quelques semaines, dans le cadre d'une grande consultation sur l'eau, les inondations et le cadre-marin. Pourriez-vous nous indiquer quel sera ensuite le calendrier précis de mise en place des stratégies locales et des plans de gestion du risque d'inondation ?

*
**

Quelques mots maintenant sur la question des moyens affectés à la sûreté nucléaire.

Chacun le sait, les exigences sociétales en matière de sûreté nucléaire et de transparence augmentent régulièrement – et il en est bien ainsi. Les évolutions législatives et réglementaires traduisent d'ailleurs cette tendance, en renforçant les missions du dispositif de contrôle constitué par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), d'une part, et son appui technique, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, d'autre part.

Ce dispositif de contrôle est confronté aujourd'hui à des enjeux de sûreté et de radioprotection sans précédent, qu'il s'agisse :

- du nécessaire renforcement de la sûreté du parc nucléaire français à la suite de l'accident de Fukushima ;

- du vieillissement des centrales nucléaires et de l'instruction de la demande de prolongation de leur fonctionnement au-delà du quatrième réexamen de sûreté ;

- de la mise en fonctionnement du réacteur EPR sur le site de Flamanville ;

- du développement du projet CIGEO et de l'examen de ses options de sûreté ;

- des premiers réexamens de sûreté de plus d'une cinquantaine d'installations exploitées par le CEA et AREVA, notamment à l'usine de La Hague ;

- ou encore de la vigilance accrue qu'appelle l'augmentation continue des doses de rayonnements ionisants délivrées aux patients.

Je vous donne acte volontiers que l'ASN bénéficiera de trente emplois supplémentaires sur le triennal 2015-2017 et de la stabilité de son budget de fonctionnement sur la même période. Les ressources allouées à l'IRSN tout au long de la même période seront également maintenues à leur niveau actuel sur ce triennal.

Le Gouvernement consent donc un effort réel dans un contexte budgétaire extrêmement contraint.

Il n'en reste pas moins – j'espère que vous me pardonneriez ma franchise ! – que « *le compte n'y est pas* ». Les besoins de l'ASN et de l'IRSN, tant en emplois – renfort de 95 emplois pour l'ASN et de 65 emplois pour l'IRSN – qu'en crédits supplémentaires – accroissement de 21 millions d'euros pour l'ASN et de 15 millions d'euros pour l'IRSN – demeurent inchangés.

Il ne faut pas se voiler la face : face à cette charge supplémentaire considérable, ces deux institutions ne pourront pas remplir leurs missions de la même manière avec des moyens constants et je suis sûr que, dans cette salle, nul n'appelle de ses vœux le relâchement des contrôles sur les installations nucléaires !

Une solution, proposée par l'ASN, consisterait à réformer le financement du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection afin de doter le dispositif dual composé de l'ASN et de l'IRSN d'un financement adapté et adaptable aux enjeux, reposant à la fois sur le budget de l'Etat et sur une

contribution annuelle des exploitants nucléaires, fixée par le Parlement.



Pour quelles raisons précises le Gouvernement n'a-t-il pas, jusqu'à présent, accueilli favorablement cette proposition de l'ASN, qui est en phase avec les pratiques de plusieurs pays ayant développé un parc nucléaire et présente le mérite du bon sens ? Sinon, quels engagements alternatifs, précis et contraignants le Gouvernement peut-il prendre pour que l'ASN et l'IRSN aient accès aux moyens supplémentaires – j'insiste sur ce point : **supplémentaires** – dont ils ont besoin ?

*
**

J'en viens à une troisième question sur le plan national santé-environnement.

Le PNSE II, couvrant la période 2009-2013, s'est achevé l'année dernière et a fait l'objet d'une évaluation conjointe par le CGEDD, l'IGAS et l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

Dressant un constat plutôt favorable des conditions de mise en œuvre du PNSE II, les auteurs de l'évaluation considèrent néanmoins que le PNSE interfère avec plusieurs politiques publiques existantes ayant pour objet la réduction des facteurs de risques environnementaux, comme celles portant sur les émissions de polluants dans l'air et dans l'eau, la gestion des sols pollués ou l'exposition au bruit et au radon.

En vue du troisième plan, ils en appellent donc à la simplification de cet outil.

Par ailleurs, constatant un manque de coordination entre les trois catégories de programme de recherche, ils recommandent leur meilleure intégration et formulent en définitive douze recommandations.

Quelle appréciation portez-vous sur cette analyse et sur ces recommandations ? Comment celles-ci seront-elles intégrées dans le PNSE III afin d'en améliorer le fonctionnement ?

Quel sera le calendrier précis de lancement, dans les prochaines semaines, de ce plan et quelles seront les instances chargées d'en assurer le pilotage ?

Dernière question plus ponctuelle : le projet de PNSE III mis en consultation jusqu'au 24 octobre dernier, met en avant la notion « *d'exposome* ». Quelle est l'origine de ce concept ? De quoi s'agit-il exactement ? Pourriez-vous nous donner un ou deux exemples concrets, mettant en évidence le « *changement de paradigme* » et d'approche que cette notion doit permettre d'induire ?

*
**

Monsieur le Président, Madame la ministre,
Chers collègues,

Les crédits demandés au titre des programmes 170 et 181 s'inscrivent dans une certaine continuité, largement justifiée par le caractère structurel de nombreuses actions mises en œuvre.



Il était nécessaire que j'évoque les sujets qui me semblaient appeler une attention ou une vigilance particulières.

J'en appellerai naturellement, tout à l'heure, à l'adoption des crédits afférents à ces programmes et à l'ensemble de la mission.

Je vous remercie.